



FISL, L'école de référence

DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

Unité Capitalisable complémentaire « Activités Nautiques » « JET » (VNM)

Compétences, prérogatives :

Le titulaire de l'UCC « Jet » est moniteur de VNM

Le moniteur de « motonautisme » encadre les activités de jet (VNM) pour tous publics et sur tous milieux.

Public concerné, exigences requises pour accéder à la formation

- Etre titulaire du BEES ou du BP JEPS des « Activités Nautiques » répertoriées
- Etre titulaire du Permis Mer Côtier et du permis Eaux intérieures
- Avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités nautiques datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation,
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent
- Avoir une attestation de natation délivrée par une personne titulaire du BEESAN
- Donner la photocopie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de la préparation à la défense pour les français de moins de vingt-cinq ans.

Contenu de la formation :

L'UCC s'obtient en capitalisant 3 « OI » en alternance en centre et en entreprise au cours d'une formation habilitée.

- des cours pratiques,
- des cours théoriques
- un temps de formation en entreprise.

Calendrier¹ :

Lieu : Saint Georges de Didonne (17 - Charentes Maritimes)

Dates des épreuves de Sélection : 25 et 26 Oct. 2017 ou 7 et 9 Mars 2018

Dates de la formation : Semaines : 20, 21, 22 et 23

Dates de la formation en entreprise : Juin ou Juillet ou Août 2018

140 Heures en centre de formation

140 heures en entreprise



DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

JE M'INCRIS À LA FORMATION

L'UCC s'obtient en capitalisant 3 « OI » en alternance en centre et en entreprise au cours d'une formation habilitée. Les titulaires de BEES et de BP JEPS des « Activités Nautiques » répertoriées obtiennent par équivalence les UC 1-2-3-4-5-7 et l'UC 10 éventuellement. Seuls ces derniers ont le droit de s'inscrire à une « UCC » (Unité capitalisable complémentaire)

Coller ici votre photo

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :

Sexe : M F

Nom : Nom de jeune fille

Prénom..... Date de naissance :

Lieu de naissance : Dépt. Naissance

Nationalité : Adresse :

Code postal Ville :

Tel : Portable :

Email :

N° sécurité sociale :

Dernière classe fréquentée : Date

DIPLÔMES :

Diplôme	Date	Lieu	Ecole/Organisme

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES :

Fonction	Date	Activité	Employeur



DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

FORMATIONS/ PRÉ-REQUIS (PERMIS MER, RIVIERE, SECOURISME, CRR, AUTRES...) :

Qualification	Date d'obtention	Qualification	Date d'obtention

VOTRE SITUATION ACTUELLE :

Profession.....Employeur

Demandeur d'emploi oui non Inscrit à l'ANPE oui non

Indemnisé par les ASSEDIC oui non Autre situation, précisez.....

FINANCEMENT :

Comment financez vous votre formation : auto-financement Aide financières

Connaissez vous déjà vos possibilités d'aides financières : oui non

Si oui laquelle :

JE M'INSCRIS AUX TEST SUIVANTS : (CHOISIR LA DATE)

Aux tests de sélections (TEP) : 25 et 26 octobre 2017 ou

..... 7 et 9 mars 2018

EN COMPLEMENT JE DESIRE M'INSCRIRE

Stage de mise à niveau pilotage au prix de 140 € TTC comprenant : (voir page 12)

- Jet à Bras - VNM

- Mise à niveau connaissances générales sur l'activité

(réservé au Secrétariat Formation)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : Le : Signature du candidat

Dossier reçu le :

Vous devez remplir ce present dossier de candidature et nous le faire parvenir au plus tôt même s'il est incomplet



DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pour envisager votre formation au à l'UC C « JET »

Il est **OBLIGATOIRE** au préalable :

- D'être titulaire d'un BEES et d'un BP JEPS des « Activités Nautiques » répertoriées
- D'être titulaire du « permis mer »
- D'être titulaire du PSC1 ou AFPS ou équivalent
- D'être titulaire du « permis rivière S »
- D'être titulaire du CRR (certificat restreint de radiotéléphonie)
- De savoir nager (attestation certifiée par un BEESAN)
- D'être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois (modèle réglementaire)
- De bien savoir pratiquer le jet à bras et le jet à selle (réussite aux tests techniques et réglementaires)

Avant les tests vous devrez fournir les copies conformes ou les originaux :

- 2 photocopies du diplôme BEES ou BPJEPS
- 2 photocopies recto verso de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide)
- 2 photocopies recto verso de la carte d'assuré social et assurance individuelle accident
- 4 photos d'identités récentes avec votre nom au dos (format normalisé)
- 2 photocopies recto verso permis mer « A », « Côtier » ou « hauturier »
- 2 photocopies recto verso permis rivière « S »
- 2 photocopies recto verso du CRR
- 2 photocopies recto verso du diplôme de secours : PSC1 ou AFPS ou supérieur
- Un certificat médical de moins de 3 mois à l'entrée en formation de non contre indication à la pratique et à l'enseignement de l'activité sportive : Motonautisme (Modèle réglementaire en annexe). Pour les personnes handicapées, l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté
- Un certificat de natation délivré par un titulaire du BEESAN (Modèle réglementaire en annexe).
- Pour les moins de 25 ans : une attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- Un chèque de 80 euros (à l'ordre du FISL) représentant les frais techniques et administratifs des tests de sélection
- 10 timbres
- CV (joindre les justificatifs indispensables pour prétendre à des allègements de formation et de certification.)



DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

PREROGATIVES

Le moniteur de « motonautisme » encadre des activités de Jet, pour tout public et sur tous milieux. Le stagiaire du BP JEPS ayant satisfait aux exigences préalables de « mise en situation pédagogique » peut également « exercer » contre rémunération auprès d'un tuteur agréé.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT

Nom, prénom.....
Adresse
Tel domicileTel travail
Portable

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Tests de sélection les 25 et 26 octobre 2017 ou les 7 et 9 mars 2018

140H de formation en Centre à partir du 14 mai 2018

140 h de mise en Situation en entreprise

Périodes proposées : juin ou juillet ou août 2018

COÛT

FRAIS DOSSIER	30 €TTC
TEST DE SELECTION	50 €TTC
COÛT HORAIRE DE LA FORMATION	11,50 €HT/HEURE 13.80 €TTC/HEURE
	SOIT 140 HEURES X13,80 = 1932 €TTC

Pour toutes les aides partielles le solde est à la charge du candidat.

Sont exclus du tarif : Les frais de déplacement, hébergement et restauration
Les frais consécutifs à l'obtention des pré-requis manquants
L'assurance individuelle accident en dehors des horaires de cours.
Le stage de mise à niveau



DOSSIER DE CANDIDATURE

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

ORGANISATION DE LA FORMATION : L'UCC s'obtient en capitalisant 3 "OI"

OI 1

Etre capable de préparer une action d'animation en tenant compte du public, du milieu et de la spécificité du support « Jet »:

OI 2

Etre capable de conduire une action éducative d'initiation, d'animation et de perfectionnement à un premier niveau) en « Jet » :

OI 3

Etre capable de maîtriser les outils ou techniques liées au support « Jet » et d'assurer la protection des pratiquants et des tiers.

TOTAL EN CENTRE

Total 4 semaines en centre de formation

140H

Période obligatoire en entreprise sous tutorat

TOTAL EN ENTREPRISE

140H

LIEUX DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation en Centre se déroulera : - à Saint Georges de Didonne (17) du lundi matin au Vendredi Midi
- Base nautique 100%jetski (17) - Garden Tennis

PARCOURS INDIVIDUALISE DE FORMATION : (PIF)

- A l'issue du positionnement, un parcours de formation sera établi pour chaque stagiaire.
- Des allègements d'heures de formation ou d'un ou plusieurs modules pourront être envisagés.
en conséquent le coût global de la formation sera recalculé en tenant compte des éventuels allègements ou dispenses accordés.

MATERIEL TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE FOURNI

- 11 Jets à selle et 3 Jets à Bras, 1 Bateau à moteur 200CH, Engins tractés et matériel spécifique - 1 flyboard - 1 Hoverboard
- Matériel informatique - Documents Pédagogiques
- OFFERT LE CHASUBLE "MONITEUR VNM".

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les stagiaires admis en formation, durant les horaires de formation seront automatiquement couverts, sans frais supplémentaires, par l'assurance de l'établissement au niveau de la Responsabilité Civile et de l'Assurance de Personne. Aucun frais supplémentaire ne vous sera réclamé durant la formation (essence-machine...)



DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Du BP JEPS spécialité « activités nautiques » mention monovalente « motonautisme »

Cette formation habilitée conduit à la délivrance d'un diplôme d'état.

Suivant votre situation, vous pouvez obtenir une prise en charge totale ou partielle par différents organismes.

Nous pouvons vous y aider

LES AIDES :

la formation est à ma charge.....

FAF Fongecif

Assedic

Contrat Qualification.....

Contrat d'Apprentissage.....

Contrat Aidé

Région : (préciser laquelle).....

Agefice (patronat- entreprises individuelles - FIPL).....

Employeur.....

Autres (préciser)

j'ai effectué une demande de financement auprès de :

Attention aux délais de prise en charge : Les dépôts des dossiers sont à effectuer au moins 3 mois avant le début de la formation auprès de certains organismes.

JOINDRE TOUT DOCUMENT ATTESTANT ÉVENTUELLEMENT LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Dénomination de l'organisme financeur :

Adresse.....

Tél.....Nom du contact

**POUR CONNAITRE LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS PRENDRE
CONTACT AVEC LE SECRETARIAT DE FORMATION**

contact@fisl.fr



TESTS D'ENTREE EN FORMATION

Dates des épreuves : **25 et 26 octobre 2017 OU les 7 et 9 mars 2018**

Lieu : Plage de Saint Georges de Didonne

Le candidat devra répondre des exigences préalables (détaillées dans les pages suivantes) pour pouvoir accéder aux tests de sélection, et réussir les tests de sélection pour pouvoir prétendre à l'entrée finale en formation.

SUPPORT "VNM"

- Etre titulaire du permis mer "côtier" et eaux intérieures.

Etre capable de

- Utiliser le matériel spécifique et connaître les différentes parties du VNM
- Maîtriser les conditions indispensables de mise à l'eau et de démarrage
- Effectuer les vérifications d'usage.
- Mettre le VNM (jet à selle) à l'eau.
- Monter et descendre correctement, sans aide.
- Démarrer le VNM et le manoeuvrer au ralenti.
- Accélérer et décélérer progressivement.
- Tenir une trajectoire en ligne droite.
- Effectuer des changements de direction et réaliser un demi-tour.
- S'arrêter à un point précis.
- Effectuer une manoeuvre d'approche pour ramasser un objet flottant et pour accoster à un ponton.
- Mémoriser un parcours et évoluer sur un circuit de 10 bouées.
- Enchaîner un parcours en huit autour de deux bouées.
- Rappeler la réglementation en vigueur et les règles de sécurité.



DOSSIER DE CANDIDATURE

**Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)**

SUPPORT "JET A BRAS"

- Etre titulaire du permis mer "côtier" et eaux intérieures.
- Etre capable de
 - Départ équilibré
 - Aller-retour en ligne droite avec virage à 180 °
 - Arrivée équilibrée, au ralenti.

En plus des épreuves obligatoires (« Exigences préalables ») réalisées sur le support « Jet », les candidats seront également évalués sur le support « Bateau à moteur » et le support « engins tractés ».

UNE EPEUVE PORTANT SUR :

La réglementation en vigueur relative à la pratique du V.N.M. (mer et eaux intérieures)
Les règles de sécurité et les règles de base de la navigation maritime côtière relatives à la pratique du V.N.M., ainsi que sur le projet professionnel du candidat.

DISPENSE ET EQUIVALENCE

Le diplôme de "moniteur fédéral jet 1er degré" tel que défini dans le règlement des formations, diplômes et qualifications de la fédération française de motonautisme, dispense du test technique préalable à l'entrée en formation pour la mention "motonautisme" et le support "jet" de la spécialité "activités nautiques" du BPJEPS.

LE JURY

Il est composé de formateurs du centre de formation, sous le contrôle des experts nommés par la DRJSCS de Poitiers

**BREVET PROFESSIONNEL
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Mention « Motonautisme »**

CERTIFICAT MEDICAL

Pour être valable ce certificat doit avoir moins de 3 mois
à la date de clôture des inscriptions

Je soussigné

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour :

M

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement
des activités du Motonautisme.

Fait à le

Signature et CACHET du médecin,

**BREVET PROFESSIONNEL
DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Mention « Motonautisme »**

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné, M.....

Titulaire du B.E.E.S. Option « Activités de la Natation » n°

Délivré le.....à

Certifie que M.....

A satisfait à l'épreuve suivante :

Réaliser, sans limite de temps, un parcours de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupérer un objet immergé à deux mètres de profondeur.

Cette épreuve a été effectuée le

A la piscine de

Fait à.....le

Signature



DOSSIER DE CANDIDATURE

Unité Capitalisable complémentaire
« Activités Nautiques » « JET » (VNM)

JE DÉSIRE M'INSCRIRE AU STAGE DE MISE A NIVEAU OUI NON
 PRIX : 140 € TTC

DU 24 OCTOBRE 2017 DU 8 MARS 2018 (COCHER LA DATE CHOISIE)

PROGRAMME

9H00 - 13H00 2 ATELIERS :

• *JET A BRAS* :

- Explication en bord de plage
- Départ à genoux (sensation) -> Aller/Retour à genoux
- Lorsque un peu plus d'aisance se mettre debout

A la fin de la séance OBLIGATION de faire le parcours imposé pour les tests de sélection

• *RUN*

- Parcours Bouées – Aisance au ralenti, manœuvre

14H00 - 16H00 PERFECTIONNEMENT SUR LES SUPPORTS DE VOTRE CHOIX

16H00 POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

